



## accident en sortie de stationnement

Par **angee7374**, le **06/05/2025** à **00:26**

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route avec un autre véhicule et je voudrais avoir votre avis.

Je voulais sortir d'un stationnement payant et un véhicule s'est mis en double file de la voiture qui était stationner derrière moi pour attendre de se garer à ma place . Il faut savoir que je suis dans une rue à double sens départagée par une ligne continue. Et chaque sens n'a qu'une seule voie de circulation. Je suis sorti avec l'avant de mon véhicule de mon emplacement de stationnement, la voiture attendant ma place me sécurisant ma sortie. Une voiture a alors doublé la voiture qui attendait ma place et m a percuté en se rabattant. Pour moi, le conducteur ayant doublé a été obligé de franchir la ligne continue pour doubler, c'est ce que j'ai mis dans le constat. Mais le conducteur de la voiture qui m'est rentré dedans prétend qu'il a réussi à se faufiler entre le véhicule en double file et la ligne continue sans la toucher. A-t-on le droit de créer une 2nde voie dans une seule voie ? En tout cas vu que nous avons des versions différentes, mon assurance a mis la responsabilité contre moi car nous avons des versions différentes. Je ne comprend pas cette décision alors que le chauffard a doublé dans une voie destinée à 1 véhicule et on n'a meme pas a réfléchir s'il a touché la ligne ou pas. Qu'en pensez vous ?

Merci d'avance.

Par **Chaber**, le **06/05/2025** à **06:47**

bonjour

Comment est rempli le consrtat amiable Cases cochées, plan,?

Si vous aavez coché la case 4 Quittait un srarionnement l'assureur applique la convention IDA signée entre les compagnies d'assurances , voir ci-dessous

Cas 51D



Accident de la route responsabilités Cas 51D Y quitte un stationnement, sort d'une aire de stationnement, d'un lieu non ouvert à la circulation publique, d'un chemin de terre.  
Part de responsabilité pour X et Y X 0 pour cent Y 100 pour cent

Par **angee7374**, le **06/05/2025 à 10:41**

Merci pour votre réponse mais dans votre schéma, on ne voit pas le véhicule qui attendait le stationnement en double file du véhicule qui était stationné derrière moi et qui occupait la voie et gênait le passage du véhicule responsable de l'accident

Par **Chaber**, le **06/05/2025 à 11:10**

Ce n'est pas mon schéma mais celui de la convention citée

Vous ne répondez pas à la question sur la rédaction du constat amiable

Par **janus2fr**, le **06/05/2025 à 11:22**

Bonjour,

Comme le dit Chaber, tout est dans la rédaction du constat et en particulier les cases cochées. C'est sur elles que se basent les assureurs pour déterminer les responsabilités.